

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 23 mars 2011 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant
formant quorum sous la présidence de M. Marc Campagna, vice-président

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
M. Patrick Robitaille, attaché politique
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications
Mme Francine Blain, assistant-trésorier
Me Judith Viens, assistant-secrétaire

Absents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
Mme Diane Legault, attachée de presse
M. Raymond Champagne, trésorier
Me Denis Bouffard, secrétaire

CE-2011-253-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2011-254-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2011-255-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 16 MARS 2011

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 16 mars 2011, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2011-256-DEC HEURE DE LA TERRE / 26 MARS 2011

ATTENDU la « Politique environnementale » de la Ville de Terrebonne adoptée le 13 décembre 2004 ;

ATTENDU le « Plan Vert » de la Ville de Terrebonne adopté le 10 avril 2006 ;

ATTENDU QU'avec ce Plan Vert, la Ville s'est engagée à une gestion responsable et à sensibiliser la population à poser des gestes verts ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, que la Ville de Terrebonne éteigne les lumières de tous les immeubles municipaux le 26 mars prochain de 20h30 à 21h30, et ce, dans le cadre de l'*Heure de la Terre*.

Que les citoyens soient invités à faire de même par l'entremise d'une publicité dans les hebdomadaires locaux.

CE-2011-257-DEC DEMANDE DE SUBVENTION / ÉQUIPEMENTS / ÉQUIPE DE HOCKEY DE LA VILLE DE TERREBONNE

ATTENDU la « Politique du sport et de l'activité physique » de la Ville de Terrebonne adoptée en 2008 ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne encourage les saines habitudes de vie auprès de la population et également auprès de ses employés par le biais du bulletin interne La Nouvelle ;

ATTENDU QUE la Ville s'est inscrite au Défi Santé 5/30 afin de promouvoir davantage les saines habitudes à prendre pour être en santé ;

ATTENDU l'existence de ligues de hockey auxquelles participent les employés de la Ville ;

ATTENDU QUE la Ville a fourni des chandails voilà huit (8) ans ;

ATTENDU QUE les employés veulent représenter fièrement leur municipalité ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, que le Comité exécutif autorise l'achat de 26 chandails, 13 paires de bas et un (1) sac de hockey pour l'équipe de la Ville de Terrebonne, le tout pour un montant de 2 720,23\$ (taxes en sus) à être pris à même le budget du service des communications. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0070 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

CE-2011-258-DEC ADOPTION DU BUDGET / CONCERT EN PLEIN AIR / 10^e ANNIVERSAIRE DU REGROUPEMENT

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne célèbre en 2011 le 10^e anniversaire du regroupement des Villes de Lachenaie, La Plaine et Terrebonne ;

ATTENDU QUE le service des communications, par l'entremise de Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications, a obtenu le mandat formel de coordonner l'ensemble des activités entourant le 10^e anniversaire, incluant l'organisation d'un spectacle en plein air ;

ATTENDU QUE la troupe Québec Issime, dont la renommée et le talent n'est plus à prouver, présente des spectacles sur scène depuis 1995 ;

ATTENDU QUE le spectacle *De Céline Dion à la Bolduc ...* est un spectacle grand public rassembleur qui célébrerait de belle façon la fierté de nos origines et de la langue française, des valeurs qui représentent bien les festivités du 10^e anniversaire de la nouvelle Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QUE la troupe Québec Issime est disponible et intéressée pour venir à Terrebonne cet été ;

ATTENDU QUE des discussions ont été faites avec la SODECT pour la présentation d'un budget détaillé et réaliste ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, que le Comité exécutif donne l'accord à la SODECT pour conclure l'entente avec la troupe Québec Issime pour la tenue du spectacle *De Céline à la Bolduc ...* le mardi 26 juillet dès 19h30 sur le site historique de l'Île des Moulins pour un montant de 74 500\$.

CE-2011-259-DEC PROGRAMME DE PLANTATION D'ARBRES / VOLET CITOYEN / ARBRE DE BIENVENUE

ATTENDU le Programme de plantation d'arbres proposé par le comité de développement et de plantation d'arbres et adopté par la Ville le 11 mai 2009;

ATTENDU QUE ce programme comporte quatre (4) volets, dont le volet citoyen;

ATTENDU QUE le volet citoyen prévoit de remettre à chaque nouvel arrivant un arbre de bienvenue;

ATTENDU QU'il existe quatre (4) fournisseurs situés sur le territoire de la Ville de Terrebonne intéressés à participer au programme, à savoir :

- Pépinière Sabatino;
- Complexe Horticole Bastien;
- Pépinière du Québec;
- Entreprise G. Charbonneau;

ATTENDU QUE près de 1000 nouveaux citoyens arrivent annuellement, mais qu'il est projeté qu'environ 500 se prévaleront du programme;

ATTENDU QUE la valeur moyenne d'un arbre est évaluée à 95\$, une somme de 47 500\$ doit être puisée à même le fonds de l'arbre;

ATTENDU QU'il reste un certain nombre de coupons en circulation selon le processus de distribution convenu antérieurement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Léger, ing., coordonnateur au développement durable et à l'environnement à la Direction générale, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres sur invitation, auprès des quatre (4) entreprises précitées, afin de fournir les arbres de bienvenue aux nouveaux arrivants.

Que le paiement du fournisseur retenu s'effectue selon le nombre réel d'arbres commandés par les nouveaux arrivants, sur présentation des coupons accumulés.

**CE-2011-260-DEC REQUÊTES INTRODUCTIVES D'INSTANCE / PLUIES
DU 30 SEPTEMBRE 2010**

ATTENDU QUE le 18 janvier 2011 ainsi que le 15 mars 2011, la Ville de Terrebonne recevait deux (2) requêtes introductives d'instance réclamant des dommages et intérêts suite aux dommages causés lors des pluies du 30 septembre 2010, soit :

- Mme Laurence Cabana pour les dommages au 6441, rue Blanchette pour un montant de 16 681,46\$ (700-22-023899-114) ;
- La Compagnie canadienne d'assurances générales Lombard pour les dommages au 10581, rue du Peuplier pour un montant de 25 058,39\$ (700-22-024272-113).

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'un procureur pour comparaître et rédiger la défense de la Ville;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques et assistant-greffier à la Direction du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif mandate la firme Champagne Perreault, avocats, pour comparaître et préparer la défense de la Ville dans les dossiers de Mme Laurence Cabana (700-22-023899-114) et La Compagnie canadienne d'assurances générales Lombard (700-22-024272-113).

**CE-2011-261-REC VENTE FORMELLE / LOTS 3 249 432, 3 110 567,
3 110 700 ET 3 382 818 DU CADASTRE DU QUÉBEC /
TERRAINS VACANTS**

ATTENDU QUE le 14 octobre 2009, la Ville de Terrebonne a publié un préavis de vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro 16 630 617 et de l'Assomption sous le numéro 16 630 273;

ATTENDU QUE le 10 décembre 2009, la Ville de Terrebonne a adjugé les lots 3 249 432, 3 110 567, 3 110 700 et 3 382 818 du cadastre du Québec à M. Jacques Meunier et a publié lesdits certificats d'adjudications, respectivement, au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne sous les numéros 16 825 880, 16 825 882, 16 825 879 et au bureau de la circonscription foncière de l'Assomption sous le numéro 16 950 673;

ATTENDU QUE le délai d'un (1) an s'est écoulé et qu'aucun acte de retrait n'apparaît aux index aux immeubles des lots ci-avant mentionnés;

ATTENDU QU'il est nécessaire pour l'adjudicataire d'obtenir un acte de vente formelle afin de devenir propriétaire irrévocable de ces lots (article 525 *Loi sur les Cités et Ville*);

ATTENDU QU'il est nécessaire pour la Ville de Terrebonne d'autoriser la cession desdits immeubles ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Nathalie Bohémier, responsable des affaires immobilières à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif recommande au Conseil d'autoriser la vente formelle des lots 3 249 432, 3 110 567, 3 110 700 et 3 382 818 du cadastre du Québec à M. Jacques Meunier.

QUE le Comité exécutif recommande également au Conseil que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, les actes de vente formelle ainsi que tout autre document nécessaire, s'il y a lieu.

**CE-2011-262-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 1 328 986,98\$ préparée le 17 mars 2011.

**CE-2011-263-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 82 567,75\$ préparée le 16 mars 2011.

**CE-2011-264-DEC PROJET DE RÈGLEMENT 482 / TRAVAUX DE
PAVAGE ET D'ÉCLAIRAGE ROUTIER / RUES AIMÉ-
GUILBAULT ET CHARLES-ÉDOUARD-RENAUD /
PARC INDUSTRIEL SECTEUR LA PLAINE**

ATTENDU QUE des travaux d'infrastructures d'aqueduc ont été réalisés dans les rues Aimé-Guilbault et Charles-Edouard-Renaud au début des années 2000 pour le prolongement du Parc industriel secteur La Plaine;

ATTENDU QUE des travaux de pavage sur la rue des PME ont été exécutés en 2002 par le règlement 632 de l'ancienne Ville de La Plaine;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à des travaux de pavage et l'installation d'éclairage routier dans les rues mentionnées afin de finaliser les travaux de pavage dans le parc industriel de ce secteur;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif mandate la Direction de l'administration et finances et le service des communications à mettre sur pied une consultation auprès des propriétaires visés par les travaux nécessaires, et ce, en collaboration avec Mme Nathalie Bellavance, conseillère municipale.

CE-2011-265-REC RACHAT DE CAPITAL / RÈGLEMENT 544 / REFINANCEMENT

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil que soit et est affecté au remboursement de l'emprunt à refinancer le solde disponible de 33 148,62\$ du règlement 544 (secteur La Plaine).

Que copie de la résolution du Conseil soit transmise au service du financement municipal du MAMROT.

CE-2011-266-REC AFFECTATION À LA TAXATION 2010 À 2014 DU SURPLUS RÉSERVÉ DU RÈGLEMENT 2339 / AFFECTATION À LA TAXATION 2011 DU SOLDE DISPONIBLE DU RÈGLEMENT 530

ATTENDU QU'un surplus réservé pour le règlement 2339 subsiste et que cette somme doit être affectée au remboursement du service de la dette ;

ATTENDU QU'il n'y a plus de refinancement à effectuer et que la dernière année du service de la dette du règlement 2339 est 2014 ;

ATTENDU QUE le montant total des annuités pour les années 2010 à 2014 est de 259 091\$ et que le montant du surplus réservé s'élève à 259 091\$;

ATTENDU QU'une somme équivalente à l'annuité du règlement 2339 doit être affectée en crédit à la taxation des années 2010 à 2014 :

Annuité 2010	54 404,32\$
Annuité 2011	51 145,24\$
Annuité 2012	51 266,44\$
Annuité 2013	51 132,60\$
Annuité 2014	51 142,40\$

ATTENDU le solde disponible de 368,58\$ du règlement numéro 530 ;

ATTENDU QUE le solde disponible du règlement numéro 530 doit être affecté en crédit à la taxation de l'année 2011 du règlement numéro 530 ;

ATTENDU QUE ces affectations doivent faire l'objet d'une résolution du Conseil municipal ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil d'autoriser que soit affecté en crédit à la taxation du règlement 2339, pour les années 2010 à 2014, une somme équivalente à l'annuité, et ce, à même le surplus réservé du règlement 2339.

Que soit affecté en crédit à la taxation 2011 du règlement numéro 530 la somme de 368,58\$ provenant du solde disponible du règlement numéro 530.

CE-2011-267-DEC EMBAUCHE TEMPORAIRE / CONTREMAÎTRE / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE

ATTENDU le départ de M. Michel Yannakis, contremaître à la Direction de l'entretien du territoire, pour un congé parental ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'embaucher M. Steve Gravel à titre de contremaître la Direction de l'entretien du territoire, et ce, à compter du jeudi 24 mars 2011 jusqu'au jeudi 21 avril 2011 selon les conditions de travail mentionnées au contrat.

Il est également unanimement résolu d'autoriser le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, un contrat individuel de travail avec M. Steve Gravel.

Copie dudit contrat est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

CE-2011-268-REC BAIL / LOCATION / TERRAIN / DÉMÉNAGEMENT DE LA FOURRIÈRE MUNICIPALE

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, que le Comité exécutif recommande au Conseil d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le bail pour la location d'un terrain vacant (51 784 p.c.) situé à l'arrière du bâtiment situé au 3155, boulevard des Entreprises, et ce, pour le déménagement de la fourrière municipale, avec la compagnie Ciccor inc., pour une durée de cinq (5) ans soit, du 1^{er} mai 2011 au 30 avril 2016, le tout pour un montant annuel de 64 730\$ (taxes en sus) à être versé en douze versements égaux de 5 394,16\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0071 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

CE-2011-269-DEC SOUMISSION / AMÉNAGEMENT D'UN NOUVEL EMPLACEMENT DE LA FOURRIÈRE MUNICIPALE – RÉCUPÉRATION, RÉINSTALLATION ET AJOUT D'ÉQUIPEMENTS DE SURVEILLANCE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de trois (3) fournisseurs pour l'aménagement d'un nouvel emplacement de la fourrière municipale – récupération, réinstallation et ajout d'équipements de surveillance (SOU-2011-01);

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 8 mars 2011 à 11 h 01, à savoir :

	Total	Option	
Infynia	76 383,26\$	105 276,60\$	
AS Sécurité	80 881,05\$	--	<i>incomplète</i>
SécurPlus	90 029,23\$	120 814,80\$	<i>incomplète</i>

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Infynia s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 14 mars 2011 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, d'accepter la soumission de la compagnie **INFYNIA**, datée du 3 mars 2011, pour l'aménagement d'un nouvel emplacement de la fourrière municipale – récupération, réinstallation et ajout d'équipements de surveillance, le tout pour un montant de 67 046,98\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0059 émis par le trésorier est joint à la présente.

CE-2011-270-DEC OBTENTION DE DEUX (2) CARTES DE CRÉDIT / VISA

ATTENDU QUE la Direction de la police désire obtenir deux (2) cartes de crédit (Visa) ;

ATTENDU QUE la première carte (1 000\$) servira pour l'achat d'essence et que la deuxième carte (1 000\$) servira à la section des enquêtes ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, que le Comité exécutif autorise le directeur à demander deux (2) cartes de crédit Visa avec une limite de crédit pour chacune de 1 000\$.

**CE-2011-271-REC SOUMISSION / POSE D'UNE CONDUITE MAÎTRESSE
D'AQUEDUC / BOULEVARD DE LA PINIÈRE ET
TRAVERSE DE L'AUTOROUTE 640**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux d'installation d'une conduite maîtresse d'aqueduc sur le boulevard de la Pinière et à travers l'autoroute 640 ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal Constructo le 11 février 2011 ;

ATTENDU QUE seize (16) soumissions ont été reçues et ouvertes le 1^{er} mars 2011, à savoir :

Les Constructions CJRB inc.	591 409,97\$
Doncar Construction inc.	663 568,69\$
Bernard Sauvé Excavation inc.	676 879,69\$
Transport & Excavation Mascouche inc.	706 906,69\$
Poly Excavation inc.	711 698,59\$
Sintra inc. (Région Lanaudière)	732 835,98\$
Paysagiste S. Forget inc.	742 222,20\$
Les Excavations Roc-Sol Itée	791 020,01\$
Construction Cyvex inc.	794 631,66\$
Roxboro Excavation inc.	833 663,28\$
3087-8730 Québec inc.	837 861,41\$
9200-2088 Québec inc. (Duroking Construction)	864 864,64\$
Construction Artic Béluga inc.	871 577,52\$
Excavation Marc Villeneuve	884 633,93\$
Construction Mergad inc.	1 022 580,09\$
Construction Anor (1992) inc.	1 068 781,69\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Les Constructions CJRB inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 14 mars 2011 par M. Guy Saulnier, ingénieur de la firme BPR-Triax ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est d'environ 850 000\$;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **LES CONSTRUCTIONS CJRB INC.**, datée du 1^{er} mars 2011, pour des travaux d'installation d'une conduite maîtresse d'aqueduc sur le boulevard de la Pinière et à travers l'autoroute 640, pour un montant de 519 122,20\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 473.

Que l'acceptation de cette soumission soit conditionnelle à l'approbation du règlement 473 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Que les plans et devis soient préparés en conformité avec les documents suivants de la Direction du génie et projets spéciaux :

- Guide de travaux municipaux – exigences techniques et administratives ;
- Directives administratives – Direction du génie et projets spéciaux.

**CE-2011-272-DEC EMPIÈTEMENT DU TROTTOIR / RUE SAINT-JOSEPH
/ ACQUISITION DE SERVITUDE**

ATTENDU QUE lors de la construction du trottoir sur la rue Saint-Joseph en 2009, il a été constaté à la fin des travaux que ce trottoir empiétait sur les terrains privés ;

ATTENDU QUE pour rectifier la situation, il est proposé par les Direction du greffe et affaires juridiques et génie et projets spéciaux de prendre une servitude ;

ATTENDU QUE les coûts pourraient s'élever à environ 40 500\$ dont 23 000\$ pour des frais de notaire, 5 000\$ pour des frais d'arpenteur et 12 500\$ pour des frais d'acquisition ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que les Directions du greffe et affaires juridiques et du génie et projets spéciaux soient et sont mandatées pour préparer les documents nécessaires afin d'obtenir une servitude en faveur de la Ville pour la partie du trottoir empiétant sur les terrains privés.

Que Me Robert Gravel, notaire, soit et est mandaté pour la préparation de l'acte de servitude.

Que le Groupe Meunier, arpenteurs-géomètres inc., soit et est mandaté.

Les frais afférents à la présente servitude sont à la charge de la Ville de Terrebonne et pris à même les fonds du règlement numéro 372.

**CE-2011-273-REC PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX
ORGANISMES DU MILIEU / COMITÉ DE TRAVAIL**

ATTENDU l'adoption par le Conseil municipal, lors de sa séance du 13 décembre 2004, de la « Politique de reconnaissance et politiques de soutien à la vie associative » ;

ATTENDU le dépôt du procès-verbal du comité de travail concernant la politique municipale de soutien financier aux organismes du milieu daté du 16 mars 2011 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation du comité de travail et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif recommande au Conseil qu'une subvention soit accordée aux organismes suivants :

Organismes	\$
-------------------	-----------

Café de rue Terrebonne musique de rue	1 000
Carrefour jeunesse-emploi des Moulins rénovation des bureaux du CJE	500
Lachenaie Action jeunesse réparation toiture et autres bris (dégât d'eau)	5 000
Orchestre à vent de Terrebonne achat de matériel pour l'orchestre	1 000
Éclipse – le groupe vocal concert 15 ^e anniversaire	1 500
Triathlon Rive Nord défi Pégasus & triathlon Terrebonne	1 250
Groupe Plein Air Terrebonne championnat provincial de vélo de montagne	1 000
CPA Odyssée La Plaine fête de Noël 2010	250

Que lesdits montants soient pris à même les fonds du poste budgétaire numéro 02-790-00-910. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0062 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

CE-2011-274-DEC SUBVENTION / INTERVENTION DANS LES PARCS / TRAVAIL DE MILIEU / MAISON DES JEUNES DE TERREBONNE

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accorder une subvention d'un montant n'excédant pas 70 000\$ à la Maison des jeunes Terrebonne pour les activités décrites à leur demande de subvention (Travail de milieu 2011). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0052 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

CE-2011-275-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h40.

Président

Assistant-secrétaire